

Conseil Municipal du 18 mars 2021

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021




www.ville-tournon.com

SOMMAIRE

PREAMBULE

PARTIE 1. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

1.1 L'économie mondiale face à la pandémie de la COVID-19

1.2 La situation de la France

- 1.2.1 L'économie à l'épreuve de la pandémie
- 1.2.2 D'importants soutiens économiques
- 1.2.3 Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

PARTIE 2. LES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES PREVUES PAR LA LOI DE FINANCES 2021

2.1 Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) stabilisée

2.2 La suppression de la Taxe d'Habitation (TH)

2.3 Les concours financiers au soutien à l'investissement local en 2020 et 2021

2.4 Les autres mesures de la Loi de Finances

PARTIE 3. LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE DE LA VILLE DE TOURNON-SUR-RHONE

3.1 Le budget principal

- 3.1.1 Le fonctionnement
- 3.1.2 L'investissement

3.2 Les budgets annexes

- 3.2.1 Le budget des parcs de stationnement payants
- 3.2.2 Le budget du Ciné-Théâtre

3.3 L'endettement de la ville

- 3.3.1 Structure de l'encours par prêteurs au 31/12/2020
- 3.3.2 Projection – évolution de l'encours de la dette
- 3.3.3 Budget Principal : Capacité de désendettement

PARTIE 4. LA PRESENTATION DE L'ORGANISATION, DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE TOURNON-SUR-RHONE

4.1 L'organisation du personnel

- 4.1.1 Les filières
- 4.1.2 Les catégories d'agents
- 4.1.3 Les cadres d'emplois
- 4.1.4 Les grades et les emplois

4.2 Les différents statuts des agents communaux

- 4.2.1 Le fonctionnaire stagiaire
- 4.2.2 Le fonctionnaire titulaire

- 4.2.3 Les agents contractuels de droit public
- 4.2.4 Les agents de droit privé

4.3 L'état des effectifs et les charges de personnel

- 4.3.1 L'état des effectifs des agents titulaires
- 4.3.2 L'état des effectifs des agents contractuels (CDD, CDI de droit public et apprentis)
- 4.3.3 La répartition des agents titulaires par filière
- 4.3.4 Les charges de personnel
- 4.3.5 La pyramide des âges
- 4.3.6 L'évolution des jours d'absence

4.4 Les mesures diverses

- 4.4.1 La formation
- 4.4.2 La poursuite du Protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.)
- 4.4.3 L'assurance statutaire
- 4.4.4 Les produits des ressources humaines constatés pour l'année 2020
- 4.4.5 L'impact de la mise en œuvre de l'indemnité de fin de contrat de 10% versée sous conditions aux agents en fin de contrat à durée déterminée
- 4.4.6 Les mesures issues de la Loi de Transformation de la Fonction Publique et l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

PARTIE 5 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021-2026

5.1 Le budget principal

- 5.1.1 Le fonctionnement
- 5.1.2 L'investissement
- 5.1.3 La projection budgétaire 2021 - 2026

5.2 Les budgets annexes

- 5.2.1 Le budget des parcs de stationnement payants
- 5.2.2 Le budget du ciné-théâtre

SYNTHESE

PREAMBULE

Si l'action des collectivités territoriales est essentiellement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en constitue la première étape et a pour but de renforcer la démocratie locale en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette. Il améliore l'information transmise aux conseillers municipaux leur donnant la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Ce ROB est l'occasion pour la nouvelle équipe municipale d'affirmer les valeurs défendues lors de la campagne et intervient dans un contexte sanitaire inédit lié à la pandémie de la COVID-19.

Le Budget Primitif 2021 sera le premier budget de cette mandature et s'attachera à répondre aux préoccupations de la population Tournonnaise tout en intégrant les contraintes liées à la crise sanitaire et aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances 2021.

Le Conseil Municipal se réunira en avril prochain pour voter les taux des impositions locales et adopter les Budgets Primitifs avec reprise anticipée des résultats. Les Comptes Administratifs 2020 et leurs corollaires les comptes de gestion ainsi que les affectations des résultats seront votés avant le 30 juin prochain.

PARTIE 1. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

1.1 L'économie mondiale face à la pandémie de la COVID-19

Depuis fin 2019, l'économie mondiale est touchée par la pandémie et évolue au rythme de cette crise sanitaire et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Au sein de la zone euro en 2020, l'activité est en retrait de plus de 4 % par rapport à fin 2019. Les secteurs de services (transports, restauration et hébergement) et les autres activités liées au tourisme demeurent durablement affectés. L'arrivée des variants laissent présager une contraction de l'activité en Europe.

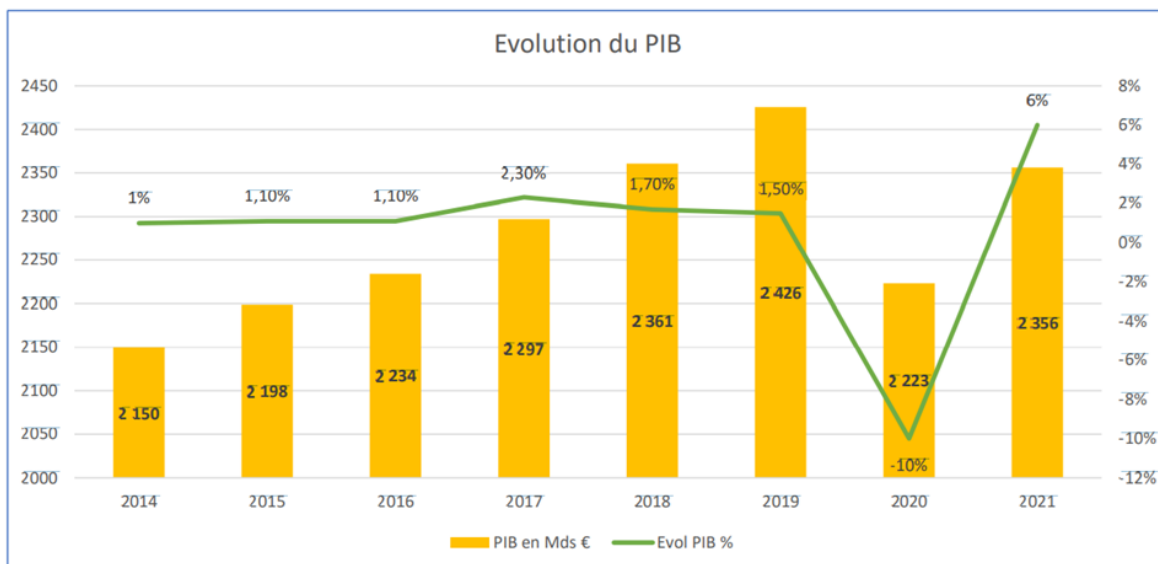
Malgré le soutien massif de l'Europe dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro a chuté de l'ordre de 8 % en 2020 avant de rebondir à 6 % en 2021.

1.2 La situation de la France

1.2.1 L'économie à l'épreuve de la pandémie

La Loi de Finances 2021 s'inscrit dans un contexte budgétaire national marqué par la crise sanitaire ayant engendré une mobilisation massive des finances publiques et nécessitant d'augmenter les mesures prises par les collectivités pour maintenir le service public.

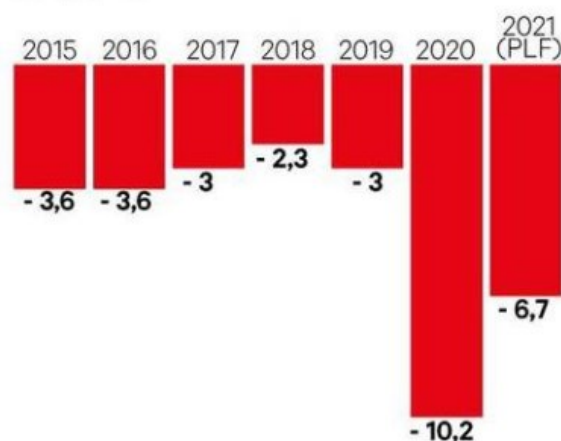
Après avoir été estimée à -10,3 % en 2020, la chute du PIB s'établirait à -8,7 % compte tenu de données d'activité économique meilleures que prévu au deuxième trimestre (activité des succursales marchandes, rebond de la consommation privée...).



En 2020, le déficit public devrait atteindre 10,2 % du PIB, après 3 % en 2019. Il s'établirait à 6,7 % du PIB en 2021.

La trajectoire des finances publiques

Le déficit public
En % du PIB



1.2.2 D'importants soutiens économiques

La Loi de Finances pour 2021 est le budget de la relance. Face à la crise, le Gouvernement a mis en œuvre des mesures de soutien massives pour protéger les Français et a décidé d'investir 100 milliards d'Euros dans l'économie. Le redressement de l'économie passe par l'investissement public local et c'est le rôle des collectivités de préparer l'avenir des territoires en renforçant leur cohésion et en assurant les transitions écologique et numérique.

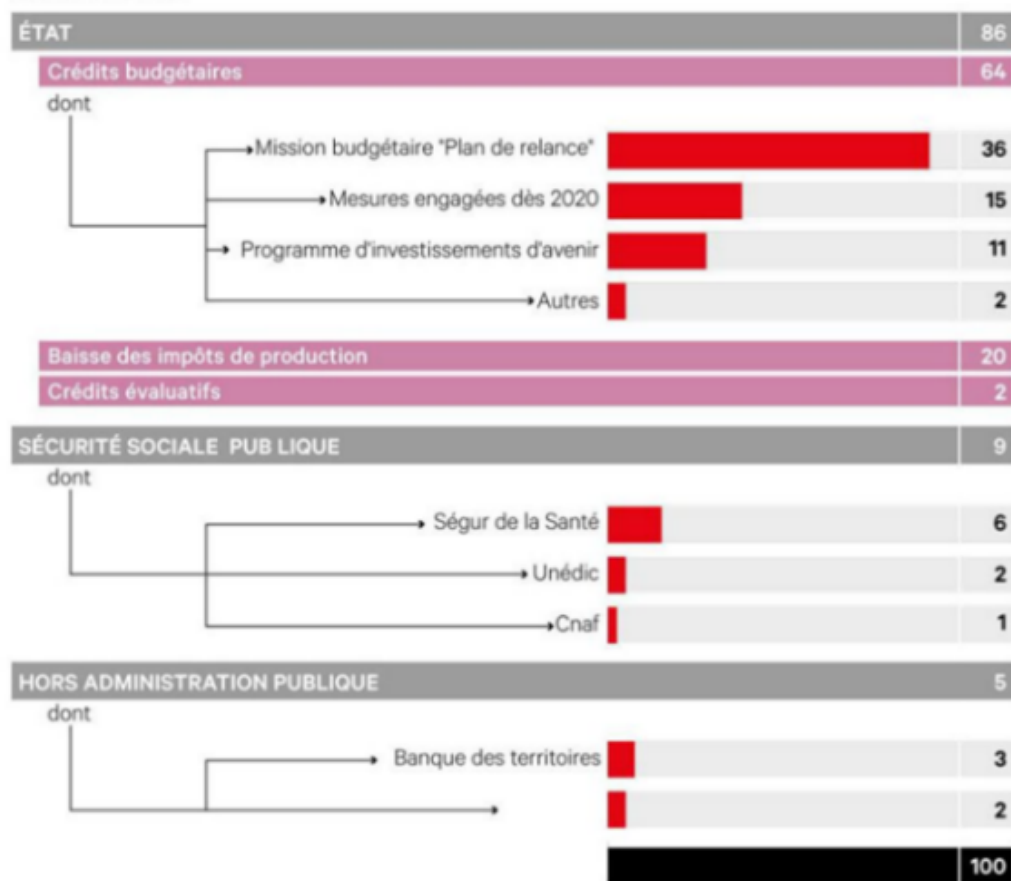
Cette Loi acte la baisse des impôts dits « de production » pour les entreprises et contient 20 milliards d'Euros de dépenses d'urgence pour les secteurs les plus touchés par la crise (restauration, événementiel, loisirs, sport, culture, soutien au secteur de la montagne...) et les jeunes.

36,4 milliards d'Euros sont à destination de trois programmes budgétaires correspondant à l'écologie (18,4 milliards), la cohésion (12 milliards) et la compétitivité (6 milliards).

Ainsi, le plan de relance soutiendra la croissance à hauteur de 1,5 point de PIB en 2021.

Comment se répartissent les 100 milliards d'euros du plan de relance

En milliards d'euros



«LES ÉCHOS» / SOURCE : PLF 2021

1.2.3 Un impact durable de la crise sanitaire sur les finances publiques

L'impact de la crise a été brutal et immédiat pour les finances des collectivités locales qui laissait présager un effet de ciseau (augmentation plus rapide des dépenses que des recettes). D'après un bilan provisoire de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) au 30 décembre 2020, les recettes réelles de fonctionnement des collectivités sont en hausse de 1,3 % en 2020.

Cette augmentation s'explique par le dynamisme de la fiscalité locale (+5,4 % en 2020). La chute des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est finalement limitée à -1,6 %. Pour la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la baisse ne serait que de 2,2 % en 2021.

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement de l'ensemble des collectivités sont en hausse de 0,4%.

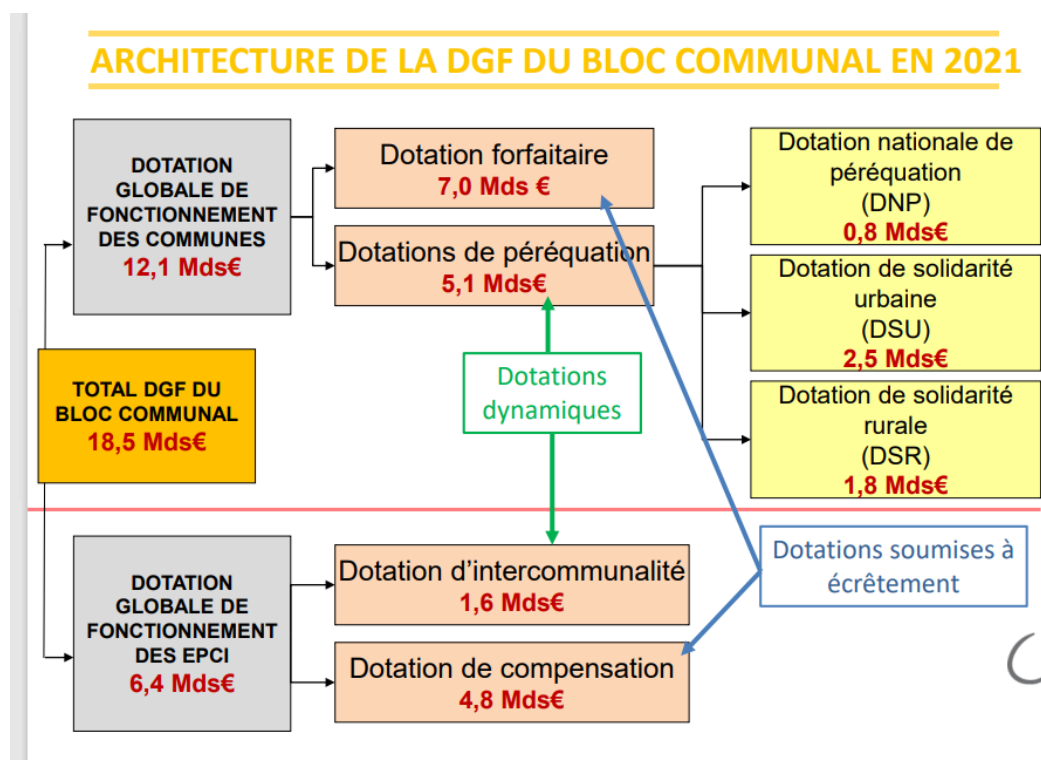
A l'instar des années précédentes, l'épargne brute des collectivités est encore en augmentation de 1,7 milliard d'Euros (+8,3%).

PARTIE 2. LES MESURES RELATIVES AUX COLLECTIVITES LOCALES PREVUES PAR LA LOI DE FINANCES 2021

2.1 Une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) stabilisée

Cette dotation compense les charges supportées par les collectivités, à contribuer à leur fonctionnement et à corriger certaines inégalités de richesses entre les territoires.

En 2021, la DGF reste stable par rapport à 2020 avec 26,8 milliards d'Euros.



Source webinaire CNFPT janvier 2021

2.2 La suppression de la Taxe d'Habitation (TH)

La réforme de la fiscalité locale se poursuit en 2021 avec la suppression du 1^{er} tiers de TH sur les résidences principales pour les 20 % de contribuables les plus aisés (2,4 Milliards d'Euros). Elle sera définitivement supprimée en 2023, permettant à l'ensemble des foyers de bénéficier d'un gain moyen de 723 Euros.

Dès 2021, la disparition de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation.

| | Suppression pour 80 % des foyers | | | Suppression pour 20 % des foyers | | |
|---------------------|----------------------------------|------|------|----------------------------------|------|------|
| Année | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
| Taux de dégrèvement | 30% | 65% | 100% | 30% | 65% | 100% |

2.3 Les concours financiers au soutien à l'investissement local en 2020 et 2021

| | 2020 | PLF 2021 |
|------------------------------|---------------|-----------------|
| FCTVA | 6 Mds€ | 6,5 Mds€ |
| DSIL | 570 M€ | 570 M€ |
| DSIL abondement exceptionnel | 1 Mds€ | |
| DETR | 1,046 Mds€ | 1,046 Mds€ |
| DPV | 150 M€ | 150 M€ |
| DSID | 212 M€ | 212 M€ |
| TOTAL | 9 Mds€ | 8,5 Mds€ |

| | DSIL | DPV | DETR | DSID |
|--------------------|--|--|---|---|
| <i>Eligibilité</i> | Communes et EPCI à fiscalité propre en métropole ainsi que les PETR | Communes défavorisées et présentant des dysfonctionnements urbains | Communes et EPCI < à 20 000 hab. + PF par hab. < à 1,3 fois PF par hab. moyen de la strate | Départements de métropole et d'Outre Mer, métropole de Lyon et collectivités à statut particulier |
| <i>Objet</i> | Rénovation thermique, transition énergétique, mise aux normes ; développement du numérique, équipements liés à la hausse du nombre d'habitants | Education, culture ; emploi, développement économique, santé ; sécurité, social... | Économique, social, environnemental et touristique, pour développer ou maintenir les services publics | Dépenses d'aménagement foncier et d'équipement Rural |

2.4 Les autres mesures de la Loi de Finances

- Reconduction (pour les seules recettes fiscales) de la clause de sauvegarde qui protège cette année les budgets des communes et intercommunalités les plus affectées par la crise à hauteur de 200 millions d'Euros.
- La création d'un mécanisme de garantie, pour les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des communes de moins de 5 000 habitants qui ne sont pas classées station de tourisme.
- La prise en charge par l'Etat de la moitié du coût des abandons de loyers consentis par les collectivités au profit des entreprises louant des locaux qui leur appartiennent.
- Au 1^{er} janvier 2021, lancement de la 1^{ère} étape de l'automatisation de la gestion du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense. Il constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissements : 5,949 Milliards d'Euros en 2020. Pour 2021, le fonds devrait progresser de 546 Millions d'Euros.

PARTIE 3. LE CONTEXTE FINANCIER ET BUDGETAIRE DE LA VILLE DE TOURNON-SUR-RHONE

La préparation des orientations budgétaires pour 2021 s'inscrit dans un contexte sanitaire instable, incertain et inédit dont il faut tenir compte. Les prévisions budgétaires étant difficiles, la Ville fait le choix d'un budget empreint de prudence. L'équipe municipale confirme sa volonté de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des foyers en n'augmentant pas les taux de fiscalité communaux.

Le maintien de la rigueur s'impose, cette année encore, concernant les dépenses courantes de fonctionnement, l'un des principaux leviers pour préserver la capacité d'autofinancement nécessaire aux investissements de la commune.

3.1 Le Budget Principal

Le total des réalisations de l'exercice 2020 pour la **section de fonctionnement** s'établi à :

- 11 611 498,49 Euros en dépenses,
- 11 700 814,55 Euros en recettes,

soit un résultat positif pour 2020 de 89 316,06 Euros auquel il convient d'ajouter les résultats antérieurs reportés de 2 274 702,42 Euros (excédent). Le résultat de fonctionnement disponible est alors de 2 364 018,48 Euros.

| Section de fonctionnement | | | | Pour mémoire n-1 |
|---|---------------|---------------|----------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou -) | Solde (+ ou -) |
| Résultats propres à l'exercice | 11 611 498,49 | 11 700 814,55 | 89 316,06 | 916 519,07 |
| Résultats antérieurs reportés (ligne 002) | | 2 274 702,42 | 2 274 702,42 | 1 536 308,97 |
| Résultat à affecter | | | 2 364 018,48 | 2 452 828,04 |

La lecture des résultats propres de l'exercice et des résultats antérieurs est biaisée par les écritures de transfert des excédents de fonctionnement des services de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020 pour un montant de 984 900,47 Euros.

Le total des réalisations de l'exercice 2020 pour la **section d'investissement** s'établi à :

- 5 154 474,20 Euros en dépenses,
- 3 919 997,40 Euros en recettes,

soit un résultat déficitaire pour 2020 de 1 234 476,80 Euros auquel il convient d'ajouter les résultats antérieurs reportés de 779 116,55 Euros (déficit). Le déficit de financement de la section d'investissement pour l'exercice 2020 s'élève alors à 2 013 593,35 Euros.

| Section d'investissement | | | | Pour mémoire n-1 |
|---|--------------|--------------|----------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou -) | Solde (+ ou -) |
| Résultats propres à l'exercice | 5 154 474,20 | 3 919 997,40 | -1 234 476,80 | -398 387,27 |
| Résultats antérieurs reportés (ligne 001) | 779 116,55 | | -779 116,55 | -312 041,52 |
| Résultat à affecter | | | -2 013 593,35 | -710 428,79 |

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 (*dépenses et recettes d'investissement engagées mais non payées au 31/12/2020*) s'élèvent à :

- 691 939,12 Euros en dépenses,
- 2 327 691,43 Euros en recettes,

| Section d'investissement | | | | Pour mémoire n-1 |
|--|------------|--------------|----------------|------------------|
| | Dépenses | Recettes | Solde (+ ou -) | Solde (+ ou -) |
| Restes à réaliser au 31/12 de l'exercice | 691 939,12 | 2 327 691,43 | 1 635 752,31 | -383 909,54 |

Le solde des restes à réaliser est nettement excédentaire en raison du report des emprunts souscrits en 2020 non tirés au 31 décembre 2020 soit 500 000 Euros (long terme) et 800 000 Euros (prêt relais remboursable in fine en 2022).

Le besoin de financement global de la section d'investissement s'élève à 377 841,04 Euros : différence entre l'excédent des restes à réaliser (1 635 752,31 Euros) et le déficit d'investissement (2 013 593,35 Euros).

Ce besoin de financement global (377 841,04 Euros) doit être couvert en priorité par l'excédent de fonctionnement dégagé en 2020 sur la section de fonctionnement (2 364 018,48 Euros). Le reliquat (1 986 177,44 Euros) peut être affecté librement en recettes de fonctionnement et/ou en affectation en investissement.

3.1.1 Le fonctionnement

La programmation du fonctionnement doit tenir compte des incertitudes pesant sur les recettes et les dépenses.

Le Compte Administratif 2020 prévisionnel fait apparaître une augmentation du volume des dépenses réelles de fonctionnement de 8,18 % qui est à nuancer puisque l'exercice 2020, impacté par la crise sanitaire, a également supporté les écritures de régularisation comptables en raison du transfert des compétences de l'eau et de l'assainissement à la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.

Retraitées de ces écritures de transfert, les dépenses réelles de fonctionnement liées à l'activité municipale baissent de 1,47 % alors que de nouvelles dépenses ont été réalisées afin d'adapter les services communaux à la pandémie (mise en place d'un accueil dans les écoles pour les enfants des soignants, gendarmes et pompiers durant le 1^{er} confinement, application des protocoles sanitaires renforcés dans les écoles, services périscolaires et bâtiments communaux) et que parallèlement, d'autres dépenses n'ont pas été engagées du fait du ralentissement ou de l'arrêt de certains services municipaux (restaurants scolaires, château-musée...).

✓ Les charges de fonctionnement

| | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 prévisionnel | Pour mémoire BP 2020 | % de réalisation | En % des DRF |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------|----------------|
| 011 - Charges à caractère général | 2 316 407,61 | 2 376 721,50 | 2 473 396,74 | 2 237 604,43 | 2 633 186,39 | 84,98% | 20,26% |
| 012 - Charges de personnel | 5 235 088,97 | 4 993 619,56 | 5 077 228,23 | 5 148 047,18 | 5 244 600,00 | 98,16% | 46,61% |
| 65 - Charges de gestion courante | 1 917 667,10 | 1 866 131,35 | 1 895 444,75 | 1 854 807,18 | 1 970 538,27 | 94,13% | 16,79% |
| 66 - Charges financières | 546 044,38 | 511 062,36 | 503 593,13 | 495 238,31 | 525 000,00 | 94,33% | 4,48% |
| 67 - Charges exceptionnelles | 236 379,15 | 234 300,91 | 251 936,29 | 1 271 027,22 | 1 274 900,47 | 99,70% | 11,51% |
| 68 - Dotations aux provisions (semi-budgétaires) | | 82 912,00 | 9 653,21 | 39 310,32 | 39 310,62 | 100,00% | 0,36% |
| Total des dépenses réelles de fonctionnement | 10 251 587,21 | 10 064 747,68 | 10 211 252,35 | 11 046 034,64 | 11 687 535,75 | 94,51% | 100,00% |
| 042 - Opérations d'ordre de transfert entre section | 872 018,82 | 494 753,73 | 706 113,28 | 565 463,85 | | | |
| Total des dépenses de fonctionnement | 11 123 606,03 | 10 559 501,41 | 10 917 365,63 | 11 611 498,49 | | | |

*DRF : dépenses réelles de fonctionnement

- Les charges à caractère général

Composées des fournitures (administratives et scolaires...), des produits d'entretien, des fluides, de l'entretien des bâtiments et de la voirie, des frais de télécommunication et de l'affranchissement, des impôts fonciers..., ces charges diminuent de 9,53 % de 2019 à 2020. Les décisions prises dans le cadre de la lutte contre la propagation de la COVID 19 avec notamment la fermeture d'un certain nombre de sites et le ralentissement de l'activité municipale expliquent en partie cette baisse.

La Ville a supporté, de nouvelles dépenses sanitaires de protection des agents (EPI), des élèves, des usagers, de la population (masques, gel hydroalcoolique, désinfection des rues, visières pour les enfants...).

- Les charges de personnel

En 2020, les charges de personnel augmentent de 1,40 % malgré les mesures de rationalisation poursuivies par les services. Cela s'explique par :

- Les mesures de renfort en personnel prises pour assurer le nettoyage, la désinfection des locaux et la limitation des flux dans les lieux ouverts aux publics.
- Un recours nécessaire mais raisonné aux remplaçants en cas d'absentéisme,
- Des renforts opérés durant la période estivale, notamment pour assurer la propreté urbaine.

L'augmentation des charges de personnel a été cependant contenue par le report de certains recrutements.

- Les autres charges de gestion courante

En 2020, il s'agit principalement des dépenses suivantes :

| | |
|--|------------------|
| • Service Départemental d'Incendie et de Secours : | 344 765,72 Euros |
| • Ecole Départementale de Musique : | 187 962,19 Euros |
| • Centre Communal d'Action Sociale : | 292 000,00 Euros |
| • Ciné-Théâtre : | 385 000,00 Euros |
| • Subventions aux diverses associations : | 416 227,83 Euros |
| • Indemnités des élus : | 192 040,15 Euros |

- Les charges financières

Elles sont composées des intérêts de la dette. En 2020, la Ville a souscrit trois emprunts :

- Un prêt de 250 000 Euros auprès du Crédit Agricole Centre Est (18 ans - taux fixe de 1,01 %). Par précaution, en raison de la crise et de l'incertitude quant à la réalisation de certains projets, l'enveloppe budgétaire prévue initialement à hauteur de 750 000 Euros a été mobilisée partiellement à hauteur de 250 000 Euros en avril 2020.

En novembre 2020, la Ville a choisi de se faire accompagner par le cabinet ORFEOR - *Conseil en gestion de dette pour secteur public local* – pour la recherche, la mise en place de financements d'équilibre et la détermination d'une stratégie d'endettement afin de préparer dans les meilleures conditions ce nouveau mandat en préservant l'excédent de fonctionnement de la collectivité.

A l'issue de cet accompagnement, un prêt de 500 000 Euros a été contracté auprès de La Banque Postale (20 ans - taux fixe 0,74 %) et un prêt "relais" de 800 000 Euros auprès du Crédit Agricole Centre Est (Euribor 3 mois +0,80 % de marge - durée 2 ans) permettant de préfinancer les subventions et le FCTVA à percevoir.

Face à un avenir incertain, la Ville entend poursuivre cette mission d'accompagnement en 2021.

- Les charges exceptionnelles

En 2020, ce chapitre a augmenté fortement notamment en raison de l'inscription des crédits nécessaires au transfert des excédents de fonctionnement, repris dans le budget principal de la commune, des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement au profit de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.

Ce chapitre enregistre également près de 22 600 Euros de dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire dont 22 000 Euros au titre des remboursements des redevances d'occupation du domaine public (droits de terrasse notamment).

Retraité, ce chapitre est relativement stable.

- Les dotations aux provisions pour risques

Les communes sont soumises à un régime de droit commun de provisions pour risques obligatoires (pour contentieux, dès l'ouverture d'une procédure collective et lorsque le recouvrement d'une créance est gravement compromis).

Ce chapitre a augmenté en 2020 avec l'intégration des restes à recouvrer des services de l'eau et de l'assainissement transférés.

✓ Les recettes de fonctionnement

Il est constaté sur l'exercice 2020 un fléchissement de l'ordre de 0,81 %.

| | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA2020 prévisionnel | Pour mémoire BP 2020 | % de réalisation CA/BP | % des RRF |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|------------------------|----------------|
| 013 - Atténuation de charges | 85 043,86 | 50 618,37 | 82 940,71 | 94 699,91 | 82 000,00 | 115,49% | 0,83% |
| 70 - Produits des services, du domaine et ventes | 519 389,87 | 402 017,22 | 427 295,11 | 338 967,36 | 405 000,00 | 83,70% | 2,96% |
| 73 - Impôts et taxes | 7 672 129,60 | 7 859 078,59 | 7 966 881,07 | 8 208 517,68 | 7 984 156,00 | 102,81% | 71,68% |
| 74 - Dotations, subventions et participations | 2 355 796,65 | 2 410 316,99 | 2 307 702,43 | 2 283 782,19 | 2 287 000,00 | 99,86% | 19,94% |
| 75 - Autres produits de gestion courante | 437 478,79 | 427 044,24 | 428 682,01 | 420 624,99 | 425 500,00 | 98,85% | 3,67% |
| 76 - Produits financiers | 0,94 | 0,94 | 0,94 | 21 782,96 | 25 000,00 | 87,13% | 0,19% |
| 77 - Produits exceptionnels | 457 425,57 | 123 197,04 | 323 998,79 | 31 029,53 | 15 000,00 | 206,86% | 0,27% |
| 78 - Reprise sur provisions | | 1 884,31 | 5 982,54 | 52 538,27 | 52 538,27 | 100,00% | 0,46% |
| Total des recettes réelles de fonctionnement | 11 527 265,28 | 11 274 157,70 | 11 543 483,60 | 11 451 942,89 | 11 276 194,27 | 101,56% | 100,00% |
| 042 - Opération d'ordre de transfert entre section | 336 391,49 | 163 148,12 | 290 401,10 | 248 871,66 | | | |
| Total des recettes de fonctionnement | 11 863 656,77 | 11 437 305,82 | 11 833 884,70 | 11 700 814,55 | | | |

* RRF : Recettes réelles de fonctionnement

- Les produits des services, du domaine et ventes diverses

A l'instar des charges de gestion, les produits de gestion composés des produits liés à l'activité des services ont été impactés à la baisse par la crise sanitaire et les décisions de fermetures au public de certains services.

- Les impôts et taxes

Ils sont composés des taxes d'habitation, foncières, sur la publicité extérieure et sur l'électricité, de l'attribution de compensation, des droits de place, de la taxe additionnelle sur les droits de mutation et la publicité foncière.

En 2020, la part de la fiscalité directe locale augmente pour s'établir à 48,77 % des recettes réelles de fonctionnement.

| Années | TH | | THLV | | TFB | | TFNB | | Total Produits | En % des RRF* |
|--------|-------|--------------|-------|-----------|-------|--------------|-------|-----------|----------------|---------------|
| | Taux | Produits | Taux | Produits | Taux | Produits | Taux | Produits | | |
| 2017 | 15,12 | 2 182 003,00 | 15,12 | 64 149,00 | 21,93 | 2 848 921,00 | 92,70 | 59 214,00 | 5 154 287,00 | 46,89 |
| 2018 | 15,12 | 2 232 668,00 | 15,12 | 48 757,00 | 21,93 | 2 906 884,00 | 92,70 | 59 707,00 | 5 248 016,00 | 46,55 |
| 2019 | 15,12 | 2 355 635,00 | 15,12 | 27 437,00 | 21,93 | 2 976 318,00 | 92,70 | 60 428,00 | 5 419 818,00 | 47,09 |
| 2020 | 15,12 | 2 406 723,00 | 15,12 | 27 579,00 | 21,93 | 3 089 854,00 | 92,70 | 60 225,00 | 5 584 381,00 | 48,77 |

* RRF : recettes réelles de fonctionnement

La progression de près de 3 % des recettes de fiscalité est due au dynamisme des ventes immobilières, sur le territoire, soumises aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Au niveau

national, la perte de recettes des droits de mutation est évaluée à -1,6 % par rapport à l'exercice 2019. La Commune ne s'inscrit pas dans cette logique pour 2020 et les DMTO enregistrent une hausse de près de 30 % par rapport à 2019.

Le produit des DMTO étant soumis au dynamisme de l'activité économique, il convient face à un avenir incertain du fait de la crise sanitaire, d'être prudent sur l'estimation des recettes à percevoir sur 2021.

| Article | | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 prévisionnel |
|---------|--|------------|------------|------------|----------------------|
| 7381 | Taxe additionnelles aux droits de mutation | 300 047,15 | 380 499,19 | 346 558,25 | 448 736,71 |

La fiscalité directe locale est remaniée avec la suppression de la TH des résidences principales. La TH sur les résidences secondaires, sur les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et la taxe sur les locaux vacants, sont maintenues.

Dès 2021, la commune percevra la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par le département en compensation de la suppression de la TH. Le taux de référence 2021 de la taxe sur le foncier bâti correspondra à la somme du taux communal (21,93 %) et du taux départemental 2020 (18,78 %) soit 40,71 %.

Avec le transfert de la part départementale, la commune percevra un produit supérieur au montant de la TH perdue. Pour corriger cette différence, un coefficient correcteur estimé à 0.9892 sera appliqué chaque année au produit de TFPB communal pour une compensation à l'Euro.

| Détermination de l'écart ressources avant et après réforme | | |
|---|---------------------------------|--------------------------|
| | Ressources avant réforme (2020) | Ressources après réforme |
| Produit TH résidences principales (RP) - taux 2017 | 2 293 009,00 | - |
| +compensation TH | 246 298,00 | - |
| = Produit de TH Résidences principales (1) | 2 539 307,00 | - |
| + Produit de TH Résidences Secondaires (2) | 113 713,00 | 113 713,00 |
| + Produit de TH sur les logements vacants (3) | 27 579,00 | 27 579,00 |
| +Produit de FB communal | 3 089 854,00 | 3 089 854,00 |
| +Produit de FB transféré | - | 2 600 560,00 |
| +compensations FB communal et départemental (nc) | 5 302,00 | 5 302,00 |
| = Produit FB (4) | 3 095 156,00 | 5 695 716,00 |
| +Produit de FNB communal (5) | 60 225,00 | 60 225,00 |
| Produit TH + FB (1+2+3+4) | 5 835 980,00 | 5 897 233,00 |
| Ecart Ressources Après / Avant réforme fiscale | | 61 253,00 |
| Détermination du coefficient correcteur | | |
| Produit FB communal | 3 089 854,00 | |
| + Produit FB départemental transféré | 2 600 560,00 | |
| - Ecart ressources après/avant | - 61 253,00 | |
| = Produit total communal (A) | 5 629 161,00 | |
| /Produit FB (communal + départemental transféré) (B) | 5 690 414,00 | |
| = Coefficient correcteur (A) / (B) | 0,9892 | |

- Les dotations, subventions et participations

Elles sont composées des allocations compensatrices de taxes d'habitation et foncières ainsi que de la dotation globale forfaitaire (DGF) comprenant la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité urbaine, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation.

Avec la réforme de la suppression de la TH, l'allocation compensatrice de TH est intégrée dans la détermination de l'écart de ressources entre TFPB et TH.

En 2020, la DGF a diminué de 0,14 %. Pour 2021, il n'est pas prévu de modification majeure.

Les dotations de l'Etat

Elles sont restées stables en 2020. La non-reconduction du dispositif de contribution au redressement des finances publiques (CRFP) a été confirmée cette année. La perte cumulée au titre de la CRFP s'élève au 31 décembre 2020 à 3 352 890 Euros.

| | Dotations notifiées | | | | | | |
|---|---------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| Dotation de solidarité urbaine (DSU) | 330 136 | 333 107 | 336 438 | 362 207 | 377 549 | 389 642 | 400 075 |
| Dotation de solidarité rurale (DSR-BC) | 326 879 | 296 600 | 336 876 | 368 245 | 384 077 | 403 883 | 415 374 |
| Dotation nationale de Péréquation (DNP) | 290 429 | 218 802 | 196 922 | 179 316 | 162 430 | 158 207 | 142 386 |
| Dotation forfaitaire | 1 658 661 | 1 456 280 | 1 177 083 | 1 058 006 | 1 024 441 | 997 597 | 988 741 |
| Total | 2 606 105 | 2 304 789 | 2 047 319 | 1 967 774 | 1 948 497 | 1 949 329 | 1 946 576 |

- Les autres produits de gestion courante

Ils sont composés des revenus des immeubles et notamment 386 000 Euros/an au titre du bail consenti à l'Etat pour la gendarmerie de la Pichonnière.

3.1.2 L'investissement

- ✓ Les dépenses d'investissement résultent d'une politique d'investissement engagée depuis plusieurs années (13.6 Millions d'Euros de 2014 à 2020) :

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 prévisionnel | Pour mémoire BP 2020 | % de réalisation CA/BP | Reports prévisionnels n+1 |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|------------------------|---------------------------|
| Divers équipements services | 397 474,31 | 157 788,40 | 133 072,23 | 211 020,00 | 213 643,49 | 376 593,52 | 328 637,65 | 434 396,33 | 75,65% | 62 887,15 |
| Etudes et travaux | 2 047 061,03 | 2 496 809,86 | 2 004 303,57 | 612 744,64 | 1 511 027,18 | 848 896,51 | 2 309 274,48 | 3 064 566,67 | 75,35% | 478 651,90 |
| Total TTC en € | 2 444 535,34 | 2 654 598,26 | 2 137 375,80 | 823 764,64 | 1 724 670,67 | 1 225 490,03 | 2 637 912,13 | 3 498 963,00 | 75,39% | 541 539,05 |

- En 2020, il s'agit principalement des dépenses suivantes :
- Travaux d'aménagement de la Place du Quai Farconnet et de ses abords pour 1 963 000 Euros
 - Travaux de voirie divers pour 350 000 Euros
 - Divers travaux d'aménagement des équipements sportifs pour 76 000 Euros
 - Dépenses d'équipement des écoles (70 000 Euros) et des services (160 000 Euros)

✓ Les recettes d'investissement

| | Libellé | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 prévisionnel | Pour mémoire BP 2020 | % de réalisation CA/BP | En % des RRI | Reports prévisionnels en n+1 |
|------|--|---------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|------------------------|----------------|------------------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 760 984,21 | 745 547,56 | 596 011,12 | 484 874,68 | 518 010,56 | 93,60% | 16,42% | |
| 1068 | Excédent de fonctionnement capitalisé | 103 018,62 | | 233 165,07 | 1 283 765,97 | 1 283 765,97 | 100,00% | 43,49% | |
| 13 | Subventions d'investissement | 399 889,90 | 829 738,44 | 421 171,75 | 528 543,46 | 1 557 202,26 | 33,94% | 17,90% | 969 118,15 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 740 000,00 | 350 000,00 | 500 000,00 | 599 000,00 | 1 899 000,00 | 31,54% | 20,29% | 1 300 000,00 |
| 165 | Dépôt et cautionnement reçus | 80,00 | 560,00 | 160,00 | 240,00 | - | | 0,01% | |
| 204 | Subventions d'équipements versées | | | | 55 750,00 | 55 750,00 | 100,00% | 1,89% | |
| 21 | Immobilisations corporelles | 114 643,05 | 41,40 | | | - | | | |
| 23 | Immobilisations en cours | 24 138,00 | | | | | | | |
| 27 | Autres immobilisations financières | | | | | 60 000,00 | | 0,00% | 58 573,30 |
| | Recettes réelles d'investissement | 2 142 753,78 | 1 925 887,40 | 1 750 507,94 | 2 952 174,11 | 5 373 728,79 | 54,94% | 100,00% | 2 327 691,45 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 872 018,82 | 494 753,73 | 706 113,28 | 565 463,85 | | | | |
| 041 | Opérations patrimoniales | 168 733,18 | 0,00 | 0,00 | 402 359,44 | | | | |
| | Recettes d'ordre d'investissement | 1 040 752,00 | 494 753,73 | 706 113,28 | 967 823,29 | | | | |
| | Total recettes d'investissement | 3 183 505,78 | 2 420 641,13 | 2 456 621,22 | 3 919 997,40 | | | | |

* RRI : recettes réelles d'investissement

En 2020, les principales recettes d'investissement sont les suivantes :

- FCTVA : 298 440.00 Euros
- Nouvel emprunt : 250 000.00 Euros
- Taxes d'aménagement : 186 434.68 Euros
- Amendes de police : 165 004.00 Euros
- Travaux d'aménagement de la Place du Quai Farconnet* 275 034.16 Euros

(Etat/DETR 2019 et 1^{er} acompte subvention Département de l'Ardèche)

* Pour 2021, il reste à percevoir 874 444,71 Euros de subventions au titre des travaux d'aménagement de la Place du Quai Farconnet.

Les recettes d'investissement sont également impactées par la crise sanitaire. Ainsi, la taxe d'aménagement qui vise à permettre le financement des équipements publics nécessités par l'urbanisation, s'élevait en 2018 et 2019 à plus de 400 000 Euros, chute en 2020 à 186 000 Euros. En 2021, elle est estimée à 170 000 Euros.

3.2 Les budgets annexes

Au 1^{er} janvier 2021, la Ville recense deux budgets annexes : les parcs de stationnement payants et le Ciné-Théâtre.

3.2.1 Le budget des parcs de stationnement payants

Les dépenses prévues au budget sont constituées des charges d'exploitation et des loyers dus au titre du Bail Emphytéotique Administratif (BEA) :

| 2020 - LOYERS BEA | | Budgets : principal/halle + annexe/parking les graviers | | Part affecté au budget annexe des parcs de stationnement payants |
|--|----|---|-------------------|--|
| | | HT | TTC | HT |
| Loyer financier | L1 | 209 476,12 | 251 371,34 | 184 339,00 |
| Loyer gros entretien et renouvellement | L2 | 26 734,56 | 32 081,47 | 23 526,41 |
| Loyer Maintenance | L3 | 34 368,14 | 41 241,77 | 30 243,96 |
| Loyer gestion | L4 | 7 742,82 | 9 291,38 | 6 813,68 |
| Loyer total annuel | | 278 321,64 | 333 985,97 | 244 923,06 |

Le budget de fonctionnement se décompose comme suit :

| BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT - HT | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 prévisionnel |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|
| Recettes d'exploitation | 275 289,97 | 307 437,78 | 314 353,72 | 289 440,19 |
| dont subvention versée par le budget principal | 215 000,00 | 228 000,00 | 240 500,00 | 244 000,00 |
| dont redevances de stationnement | 43 028,55 | 49 604,84 | 52 341,02 | 26 858,78 |
| | | | | |
| Dépenses d'exploitation | 227 594,93 | 224 202,12 | 238 607,23 | 218 155,44 |
| dont charges financières (loyer financier) | 106 432,78 | 103 229,34 | 99 894,18 | 96 421,86 |
| Loyers GER/Maintenance/Gestion | 57 527,32 | 58 168,99 | 59 440,34 | 60 584,06 |
| Solde | 47 695,04 | 83 235,66 | 75 746,49 | 71 284,75 |

En 2020, la subvention versée par le Budget Principal est restée stable. Les produits issus des redevances de stationnement diminuent de près de 50% en raison de la crise sanitaire.

3.2.2 Le budget du Ciné-Théâtre

Également impactées par la pandémie, les charges de gestion diminuent de près de 23 % et les produits de gestion (hors subvention communale) de près de 57 %. Une subvention complémentaire de 40 000 Euros a été votée en fin d'année 2020 afin d'anticiper et limiter les conséquences de la crise sur ce budget.

Le budget de fonctionnement s'établit comme suit :

| BUDGET ANNEXE DU CINE-THEATRE - HT | Budget annexe du ciné-théâtre | | | | Dont | CA 2020 prévisionnel Activité Théâtre | CA 2020 prévisionnel Activité Cinéma |
|--|-------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------------|------|---|--|
| | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 prévisionnel | | | |
| Recettes de fonctionnement | 633 901,77 | 590 711,88 | 643 654,15 | 519 742,48 | | 48 296,61 | 86 143,25 |
| dont vente | 236 470,29 | 239 464,17 | 252 348,15 | 109 443,47 | | 37 651,64 | 71 791,83 |
| dont subvention versée par le budget principal | 379 800,00 | 335 000,00 | 373 700,00 | 385 000,00 | | | |
| | | | | | | | |
| Dépenses de fonctionnement | 578 038,57 | 589 256,69 | 605 099,45 | 465 195,19 | | 134 010,66 | 146 137,47 |
| dont charges à caractère général | 287 339,10 | 317 896,91 | 342 685,08 | 202 923,42 | | 88 298,93 | 53 674,78 |
| dont charges de personnel | 254 966,43 | 257 729,49 | 253 906,87 | 254 859,80 | | 39 875,89 | 91 079,00 |
| Solde | 55 863,20 | 1 455,19 | 38 554,70 | 54 547,29 | | -85 714,05 | -59 994,22 |

3.3 L'endettement de la Ville

La Ville connaît un endettement fort mais supportable avec un encours de la dette du budget principal de 1 412 Euros par habitant (soit une diminution de 1,60 % par rapport à 2020) et une part des recettes réelles de fonctionnement consacrée à l'annuité de près de 15 % contre 14,44 % en 2019.

Bilan Annuel – Dette consolidée

Caractéristiques de la dette au 31/12/2020

Encours **17 605 932,24**

Nombre d'emprunts * **32**

Budgets

| Budget | % | Montant |
|---|-------|----------------------|
|  MAIRIE DE TOURNON SUR RHONE | 86,79 | 15 280 370,51 |
|  PARKING LES GRAVIERS | 13,21 | 2 325 561,73 |
| TOTAL | | 17 605 932,24 |

Types de Taux au 31/12/2020

| | Fixes | Variables | Structurés | Total |
|-------------------|---------------|------------|--------------|---------------|
| Encours | 11 388 958,56 | 706 097,49 | 5 510 876,19 | 17 605 932,24 |
| % | 64,69% | 4,01% | 31,30% | 100% |
| Nombre d'emprunts | 28 | 2 | 2 | 32 |

Parmi les emprunts structurés, figure le contrat de prêt conclu en 2007 avec Dexia (CLF) pour le financement de la construction de la Gendarmerie à la Pichonnière, d'un montant de 6 000 000 Euros pour une durée 30 ans avec 3 phases :

- Phase 1 : **9 ans** jusqu'au 01/01/2018 au taux fixe de 2,87 %,
- Phase 2 : **14 ans** jusqu'au 01/01/2032 avec un taux fixe de 2.87 % si USD/CHF > ou = à 1,00, ou un taux de 2,87 % + 30 % x (1.00 / USD/CHF-1.00) si USD/CHF < à 1,00

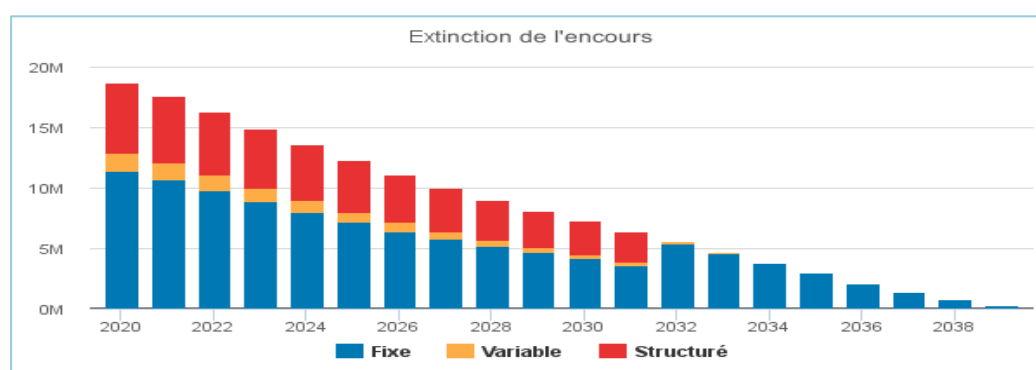
| Échéances | Rappel : échéances au taux initial de 2,87% | | Annuité | Amortissement | Intérêts | Taux | Coût supplémentaire |
|---|---|---------------|------------|---------------|------------|--------|---------------------|
| | Annuité | dont Intérêts | | | | | |
| 01/01/2019 | 293 914,32 | 141 647,57 | 305 855,16 | 152 266,75 | 153 588,41 | 3,1119 | 11 940,84 |
| 01/01/2020 | 295 574,24 | 137 216,82 | 312 407,44 | 158 357,42 | 154 050,02 | 3,2221 | 16 833,20 |
| 01/01/2021 | 297 663,86 | 132 972,15 | 469 456,01 | 164 691,72 | 304 764,29 | 6,6572 | 171 792,14 |
| Coût total supplémentaire pour la ville | | | | | | | 200 566,18 |

- Phase 3 : **7 ans** jusqu'au 01/01/2039 au taux fixe de 2,87 %.

3.3.1 Structure de l'encours par prêteurs au 31/12/2020

| Prêteurs | % | Montant |
|-------------------------------------|-------|---------------|
| DEXIA CLF | 36,77 | 6 473 039,49 |
| C E | 30,38 | 5 348 125,77 |
| SCI PARKING DE TOURNON / CES | 15,01 | 2 642 683,93 |
| CASRA | 7,99 | 1 406 649,77 |
| Caisse de Crédit Agricole | 4,07 | 716 477,58 |
| CDC | 4,01 | 706 097,49 |
| SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 07 | 1,61 | 282 692,58 |
| BANQUE POPULAIRE DES ALPES | 0,17 | 30 165,63 |
| TOTAL | | 17 605 932,24 |

3.3.2 Projection – Evolution de l'encours de la dette



3.3.3 Budget Principal : Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure la capacité de la commune à s'acquitter des charges de sa dette. Le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité du stock de dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait l'ensemble de son épargne est de 10.14 contre 11.72 précédemment.

| BUDGET PRINCIPAL | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 prévisionnel* |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------------|
| Epargne ou autofinancement brut | 1 086 756,89 | 1 333 024,30 | 1 322 370,41 | 1 507 592,03 |
| Capital restant dû* | 16 918 770,09 | 16 146 570,58 | 15 496 911,63 | 15 280 370,51 |
| Capacité de désendettement en année | 15,57 | 12,11 | 11,72 | 10,14 |

*Retraité des excédents transférés de l'eau et de l'assainissement

Il est généralement considéré que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

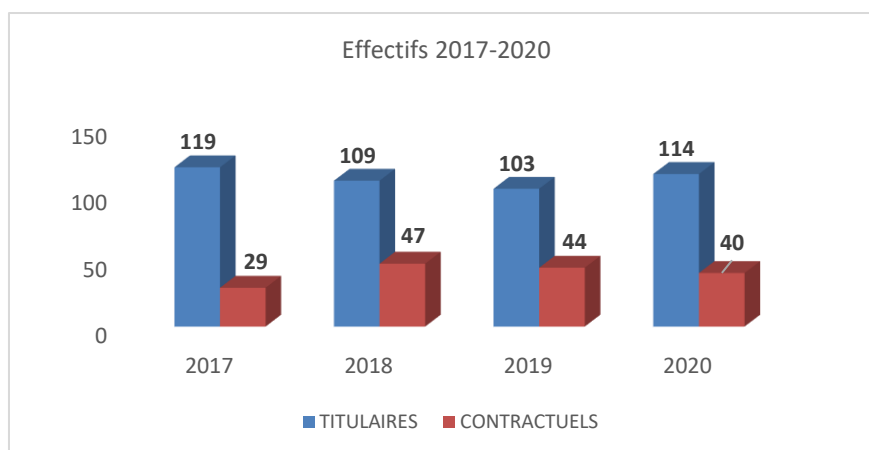
| BUDGET PRINCIPAL | CA 2017 | CA 2018 | CA 2019 | CA 2020 prévisionnel* |
|------------------|-------------|------------|------------|-----------------------|
| Epargne nette | -106 583,25 | 210 664,81 | 172 711,47 | 229 102,93 |

*Retraité des excédents transférés de l'eau et de l'assainissement

La reconstitution d'une épargne nette, qui mesure l'épargne disponible pour les dépenses d'équipements, reste fragile et difficile. La Ville doit poursuivre et amplifier ses efforts afin de maîtriser ses dépenses et optimiser ses recettes.

PARTIE 4. LA PRESENTATION DE L'ORGANISATION, DE L'EVOLUTION DES DEPENSES ET DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE TOURNON-SUR-RHONE

La Ville de Tournon-sur-Rhône emploie, au 1^{er} janvier 2021, 154 agents soit 139,39 équivalent temps plein.



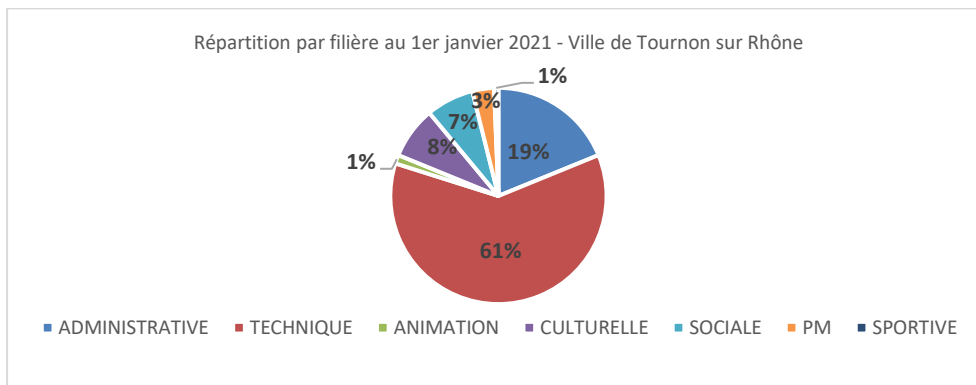
Le taux d'administration, qui rapporte l'emploi public au nombre d'habitants, est de 12,88 agents pour 1 000 habitants soit un taux inférieur à celui de la strate d'appartenance (10 000 – 20 000 habitants) qui est de 17,1 agents.

4.1 L'organisation du personnel

Appuyé par la Directrice Générale des Services, le Maire, supérieur hiérarchique de l'ensemble du personnel, recrute, nomme et révoque aux emplois créés par le Conseil Municipal.

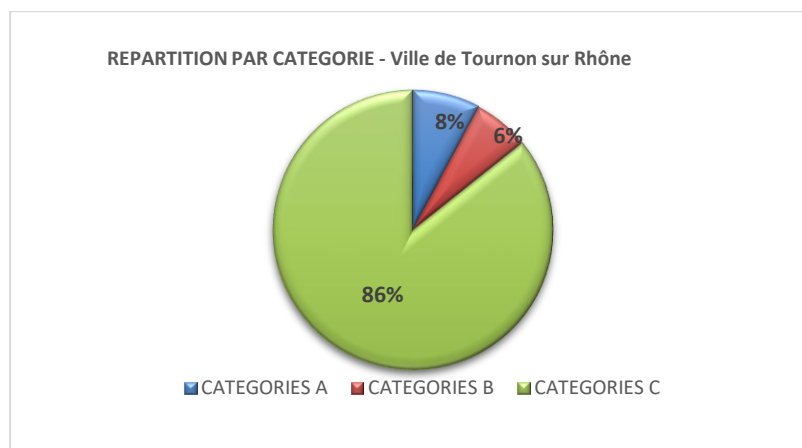
4.1.1 Les filières

La fonction publique territoriale est divisée en 8 filières regroupant les emplois territoriaux selon leur nature de métier (administrative, technique, culturelle, sportive, médico-sociale, police municipale, animation, incendie et secours).



4.1.2 Les catégories d'agents

Dans chaque filière, les fonctionnaires territoriaux sont classés par catégorie hiérarchique : catégorie A pour le personnel de direction et d'encadrement, catégorie B pour le personnel d'encadrement et d'application, catégorie C pour le personnel d'exécution.



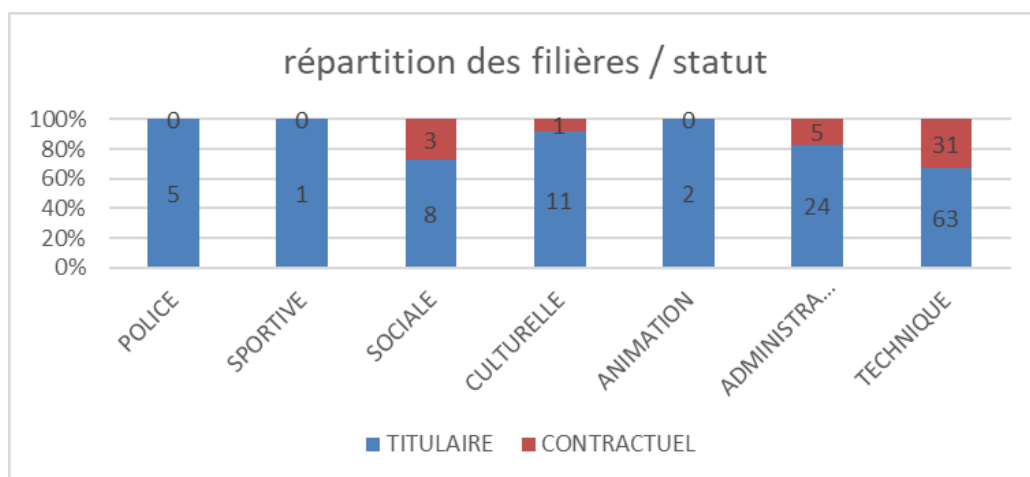
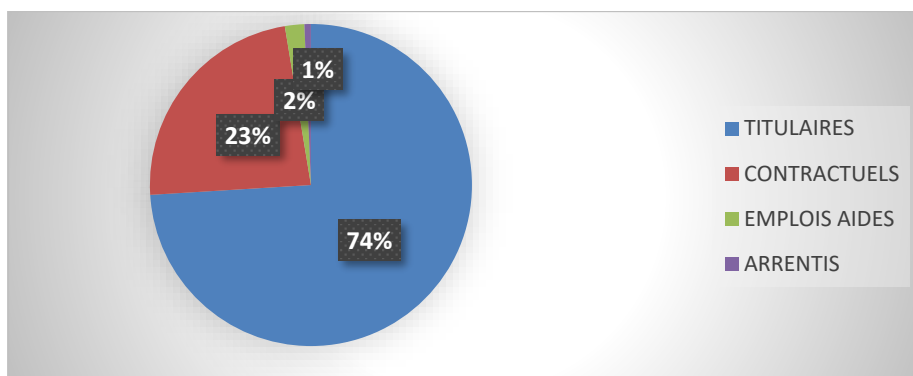
4.1.3 Les cadres d'emplois

Pour chaque filière et selon les catégories hiérarchiques sont constitués des cadres d'emplois qui regroupent les fonctionnaires soumis à un même statut particulier qui détermine notamment les modalités de recrutement, de nomination, de titularisation, de rémunération, les missions exercées par l'agent qui appartient à ce cadre d'emplois, etc.

4.1.4 Les grades et les emplois

Chaque cadre d'emplois regroupe un ensemble de grades. Le grade est distinct de l'emploi. L'emploi correspond au poste de travail occupé par l'agent et le grade est le titre qui confère au fonctionnaire la vocation à occuper un des emplois correspondant au grade qu'il détient. Un fonctionnaire est titulaire de son grade et non de son emploi.

4.2 Les différents statuts des agents territoriaux



4.2.1 Le fonctionnaire stagiaire

Le fonctionnaire stagiaire est le statut initial de tous les fonctionnaires. Il effectue une période probatoire durant laquelle seront appréciées ses capacités professionnelles. A l'issue du stage, le fonctionnaire pourra être titularisé.

4.2.2 Le fonctionnaire titulaire

Le fonctionnaire titulaire est l'agent qui à l'issue de son stage est titularisé par l'autorité territoriale. Il est définitivement recruté dans la fonction publique et bénéficie alors d'un déroulement de carrière de fonctionnaire territorial.

4.2.3 Les agents contractuels de droit public

la Loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a élargi les cas de recours aux agents contractuels, notamment pour :

- Mener à bien un projet ou une opération identifiée pour une durée comprise entre 1 et 6 ans maximum (emploi non permanent),
- Assurer le remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à travailler à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée ou d'une disponibilité de courte durée (emploi non permanent),
- Occuper un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, quel que soit la catégorie (emploi permanent).

4.2.4 Les agents de droit privé

Les agents de droit privé sont recrutés dans les conditions prévues par le code du travail. Il s'agit essentiellement des personnes recrutées dans le cadre des emplois aidés.

4.3 L'état des effectifs et les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent un peu moins de 50% des dépenses de fonctionnement et sont notamment soumises au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et à la restructuration des grilles de rémunération des cadres d'emplois des catégories A, B et C.

4.3.1 L'état des effectifs des agents titulaires

| FILIERES ET EMPLOI | EFFECTIFS POURVUS | DONT TEMPS NON COMPLET |
|---------------------------|-------------------|------------------------|
| EMPLOI FONCTIONNEL (DGS) | 1 | 0 |
| FILIERE ADMINISTRATIVE | 23 | 1 |
| FILIERE TECHNIQUE | 63 | 11 |
| FILIERE SOCIALE | 8 | 0 |
| FILIERE SPORTIVE | 1 | 0 |
| FILIERE ANIMATION | 2 | 0 |
| FILIERE CULTURELLE | 11 | 5 |
| FILIERE POLICE MUNICIPALE | 5 | 0 |
| TOTAL | 114 | 17 |

Au 1^{er} janvier 2021

4.3.2 L'état des effectifs des agents contractuels (CDD, CDI de droit public et apprentis)

| | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | TOTAL |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|-----------|
| Conseiller opération façades | 1 | 0 | 0 | 1 |
| Adjoint technique | 0 | 0 | 24 | 24 |
| Chargé d'opération ITDT | 1 | 0 | 0 | 1 |
| ATSEM | 0 | 0 | 2 | 2 |
| Adjoint administratif | 0 | 0 | 2 | 2 |
| Ciné-Théâtre | 0 | 1 | 5 | 6 |
| Emploi aidés secteur technique | 0 | 0 | 3 | 3 |
| Apprentis | 0 | 0 | 1 | 1 |
| TOTAL | 2 | 1 | 37 | 40 |

Au 1^{er} janvier 2021

4.3.3 La répartition des agents titulaires par filière

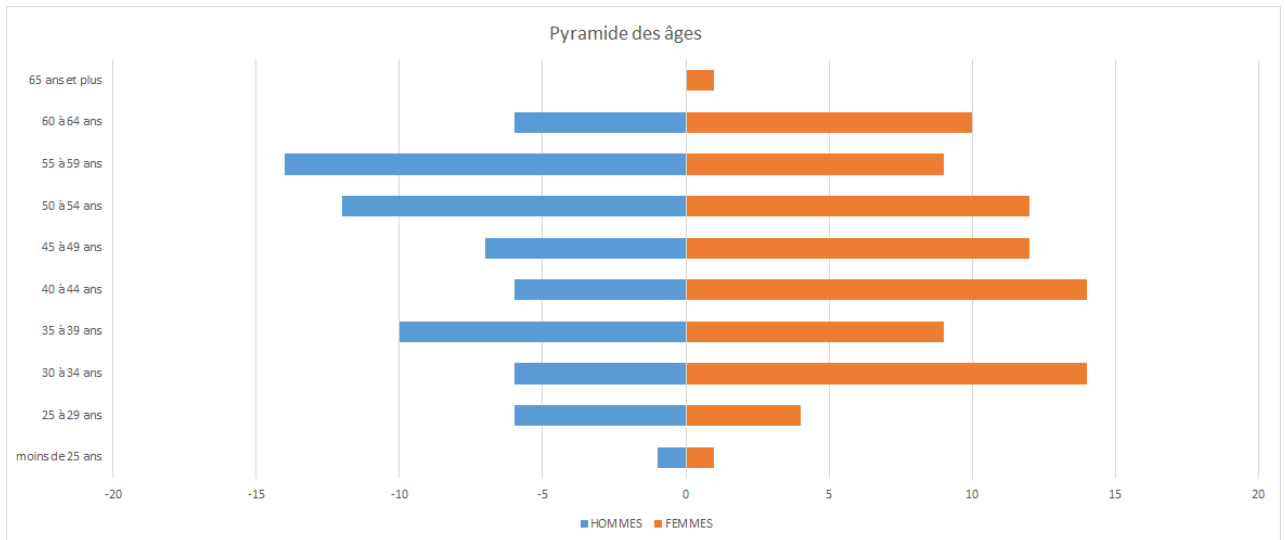
| FILIERE | Catégorie A | Catégorie B | Catégorie C | TOTAL |
|-------------------|-------------|-------------|-------------|------------|
| ADMINISTRATIVE | 6 | 2 | 16 | 24 |
| TECHNIQUE | 1 | 3 | 59 | 63 |
| SOCIALE | 0 | 0 | 8 | 8 |
| SPORTIVE | 1 | 0 | 0 | 1 |
| ANIMATION | 0 | 1 | 1 | 2 |
| CULTURELLE | 2 | 3 | 6 | 11 |
| POLICE MUNICIPALE | 0 | 0 | 5 | 5 |
| TOTAL | 10 | 9 | 95 | 114 |

Au 1^{er} janvier 2021

4.3.4 Les charges de personnel

| Charges de personnel | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|------|
| En milliers d'Euros | 4 782 | 5 032 | 5 367 | 5 957 | 6 027 | 5 966 | 5 747 | 5520 |
| Euros par habitant | 424 | 445 | 470 | 533 | 539 | 546 | 532 | 497 |
| Source MINEFI – Données BP et non CA : | | | | | | | | |
| Moyenne de la strate (€/hab) | 636 | 661 | 664 | 660 | 660 | 652 | 655 | |
| Ratio ville (%) | 45,59 | 47,68 | 48,95 | 50 | 46,66 | 49,77 | 49,36 | NC |
| Ratio de la strate (%) | 52,81 | 53,98 | 54,29 | 53 | 54,60 | 59,3 | 59,18 | NC |

4.3.5 La pyramide des âges



Les tranches d'âges les plus représentées sont les 50-54 ans et les 55-59 ans (jusqu'à présent les tranches les plus représentées étaient les 35-39 ans et les 55-59 ans).

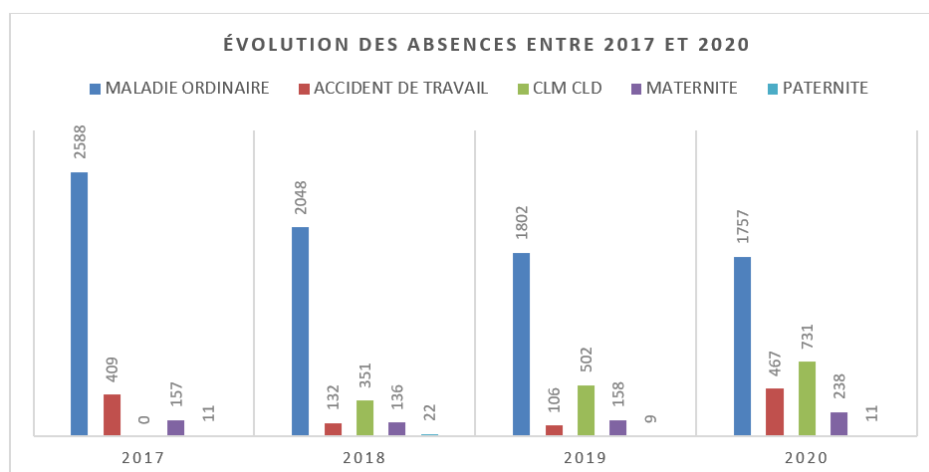
Un seul agent a plus de 65 ans.

Les tranches d'âge ayant le plus varié sont les 25-29 ans et les 60-64 ans :

- +59 % pour les 25-29 ans (10 agents en 2021 contre 6 en 2020)
- +69 % pour les 60-64 ans (16 agents en 2021 contre 9 en 2020).

Enfin, la répartition hommes/femmes évolue avec 56 % d'agents féminins (contre 51 % au 1^{er} janvier 2020). Au 1^{er} janvier 2021, la ville recense 86 femmes et 68 hommes.

4.3.6 L'évolution des jours d'absence



Le taux d'absentéisme (6,30 %) est en augmentation par rapport à 2019* (4,76 %) et s'explique par :

- Une augmentation du nombre des congés maternité ;
- Un agent en accident du travail durant toute l'année 2020 ;
- Deux agents en Congé de Longue Durée durant toute l'année 2020 ;
- Les arrêts de maladie ordinaire liés au virus de la COVID-19 (agents positifs ou cas contact).

* Pour mémoire, le taux d'absentéisme dans les collectivités a été évalué par SOFAXIS à 9.2% (hors congés maternité) en 2019.

4.4 Les mesures diverses

4.4.1 La formation

| Nombre d'agents ayant participé à une formation en 2020 par catégorie | 2020 | | | | POUR INFO : CHIFFRES 2019 | % VARIATION 2019-2020 |
|---|---|----------|------------------------|-------------------------------|--|---|
| | CAT A | CAT B | CAT C | NBRE TOTAL | | |
| | 3 agents | 3 agents | 39 agents | 45 | 108 | -58,33% |
| Nombre de jours de formations | 135 | | | | 652 | -79,29% |
| Pourcentage d'agents formés / nombre total d'agents | 27,11% | | | | 65,06% | -58% |
| Nombre moyen de jours de formation par agent | 3,00 | | | | 3,26 | -8% |
| Nombre de jour de formations par type de formation | PROFESSIONNALISATION TOUT AU LONG DE LA CARRIERE | | | 95 | 264 | -64% |
| | INTEGRATION | | | 28 | 5 | 460% |
| | PRISE DE RESPONSABILITE | | | 0 | 0 | 0% |
| | PERFECTIONNEMENT | | | 0 | 0 | 0% |
| | FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE | | | 10 | 44,5 | -78% |
| | FORMATION INITIALE | | | 0 | 0 | 0% |
| | PREPARATION CONCOURS | | | 0 | 14,5 | -10000% |
| Part titulaires / contractuels en formation | 4 contractuels soit 9% | | 41 titulaires soit 91% | 45 | 72 % de titulaires et 28 % de contractuels | +26% de titulaires et -68% de contractuels |
| | Montant d'un jour de formation par rapport à la cotisation = 37449€ en 2018 ; 43201€ en 2019 ; 41601€ en 2020 | | | 308,16€ par jour de formation | | 122,73 € |
| Part hommes / femmes | 26 hommes soit 57% | | 19 femmes soit 43% | | 50 hommes soit 46 % et 58 femmes soit 54 % | +24% de part d'hommes et -20% de de part femmes |

Le contexte sanitaire a limité le nombre de jours de formation (-79 %) et le nombre d'agents formés (-58 %).

Le nombre de jours de formation d'intégration a augmenté de 5 à 28 jours compte tenu de la politique de pérennisation des emplois contractuels ayant conduit à la mise en stage d'agents.

4.4.2 La poursuite du Protocole Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (P.P.C.R.)

Le P.P.C.R reconnaît l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière. La refonte des grilles indiciaires touche à sa fin en 2021 et concernera essentiellement les agents de catégorie C.

Le coût de cette mesure est d'environ 21 000 Euros pour l'année 2021 (contre 10 000 Euros en 2020).

4.4.3 L'assurance statutaire

La protection sociale applicable aux agents entraîne des obligations des collectivités territoriales, à l'égard de leur personnel, qui doivent supporter le paiement des indemnités relatives aux accidents du travail, maternité... Au regard des risques financiers correspondants, la collectivité a contracté une assurance auprès de SOFAXIS/CNP dans le cadre d'un contrat groupe souscrit par le Centre de Gestion de l'Ardèche.

En 2020, le montant de l'assurance statutaire était de 59 000 Euros pour un remboursement de 34 555 Euros soit un taux de retour d'environ 58 %. Toutefois, ces remboursements ne tiennent pas compte de la totalité des dossiers 2020 en cours de traitement.

4.4.4 Les produits des ressources humaines constatés pour l'année 2020

| Nature de la recette | Montant perçu (budgets ville, cinéma-théâtre et parcs de stationnement payants) |
|--|---|
| Remboursement des indemnités liées au congé de paternité et d'accueil de l'enfant des fonctionnaires par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) | 460 Euros |
| Remboursement des cotisations rétroactives par la CNRACL | 1 485 Euros |
| CPAM Indemnités Journalières SS | 15 394 Euros |
| Remboursement trop perçu IRCANTEC | 2 537 Euros |
| Assurance statutaire SOFAXIS | 34 555 Euros |
| Aide de l'état pour l'organisation du second tour des élections municipales | 1 087 Euros |
| Aides de l'Etat pour les emplois aidés | 16 979 Euros |
| Fonds national de compensation du Supplément Familial de Traitement | 5 956 Euros |
| Inspection académique indemnisation au Service Minimum d'Accueil | 6 550 Euros |
| Remboursement des charges salariales du chargé d'opération de la friche industrielle « I.T.D.T » | 29 371 Euros |
| TOTAL | 114 374 Euros |

4.4.5 L'impact de la mise en œuvre de l'indemnité de fin de contrat de 10 % versée sous conditions aux agents en fin de contrat à durée déterminée

Les agents bénéficiant de CDD d'une durée inférieure ou égale à 1 an, perçoivent depuis le 1^{er} janvier 2021, une prime de précarité équivalente à 10% de leur salaire brut. Cette prime représentera un surcoût annuel pour la collectivité estimé à 25 000 Euros.

4.4.6 Les mesures issues de la Loi de Transformation de la Fonction Publique et l'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Conformément aux dispositions de la Loi de Transformation de la Fonction Publique, la collectivité a engagé un dialogue social et révisera son accord-cadre sur le temps de travail pour qu'au 1^{er} janvier 2022, les agents réalisent 1607 heures de travail annuelles.

Le Comité Technique du 9 décembre 2020 a décidé de l'adhésion à compter du 1^{er} septembre 2021 au CNAS moyennant une dépense annuelle de 35 000 Euros.

PARTIE 5 : LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021-2026

Dans un contexte budgétaire contraint, la Ville de Tournon-sur-Rhône reste vigilante quant à sa situation financière et doit poursuivre ses actions de rationalisation des dépenses tout en maintenant un service public de qualité.

L'année 2021 est une année charnière pour la construction budgétaire du mandat. Le bilan financier dressé au 31 décembre 2020 permet d'esquisser la trajectoire financière des années à venir. Des choix essentiels pourront en découler en termes de fiscalité, d'endettement, d'investissement et de dynamique de fonctionnement.

Les projets envisagés sur le mandat doivent être budgétairement et financièrement supportables. Il est donc essentiel de bâtir une prospective mettant en exergue les forces et faiblesses de la collectivité et ainsi asseoir les décisions budgétaires et financières en toute connaissance de cause.

5.1 Le budget principal

5.1.1 Le fonctionnement

L'évolution prévisionnelle de la section de fonctionnement dépend principalement des charges à « caractère général », des « autres charges de gestion courante » et des « charges de personnel ».

Les réflexions sur les dépenses de fonctionnement s'accompagneront cette année encore d'un suivi budgétaire rigoureux.

- La rationalisation des charges à caractère général et autres charges de gestion courante

Au regard des conséquences liées à la crise sanitaire, les dépenses en fonctionnement devront être maîtrisées. Il conviendra de poursuivre les efforts de rationalisation des dépenses communales en s'appuyant sur le service Achats/Commande Publique dont l'objectif est notamment d'optimiser les achats et sécuriser juridiquement les procédures afférentes.

Les principes de rationalisation suivants sont réaffirmés :

- En matière d'achats et de prestations :
 - Standardiser les achats en satisfaisant le « juste besoin »,
 - Regrouper et mutualiser les achats facilitant l'obtention de meilleurs prix,
 - Contrôler les charges à caractère général.
- En matière de soutien au monde associatif et scolaire :

Les interventions auprès des institutions, du monde associatif et scolaire sont maintenues tout en nécessitant un examen minutieux par les commissions ad hoc.
- En matière de gestion patrimoniale :
 - Optimiser l'utilisation des bâtiments communaux et poursuivre les investissements sur les bâtiments afin de diminuer la consommation de fluides,
 - Poursuivre la politique de gestion du patrimoine communal,
- En matière de recherche de recettes :
 - Recherche de subventions,

- Révision de la politique tarifaire,
- Recouvrement des impayés (en lien étroit avec le Trésorier).

- Les charges de personnel

En 2021, malgré un contexte budgétaire contraint, la Ville fait le choix de poursuivre sa politique en faveur des services publics. Le budget du service des Ressources Humaines devrait progresser de l'ordre de 2.5% pour les raisons suivantes :

- Création d'un poste de responsable du service Communication,
- Renforcement du service de Police Municipale par le recrutement d'un second Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP),
- Elargissement des missions du chargé d'opération de la friche industrielle ITDT amené à accompagner le projet « ville durable » à hauteur de 20 % de son temps de travail,
- Poursuite des mises en stage des agents contractuels occupant des emplois vacants afin de pérenniser leurs emplois,
- Mise en œuvre reportée d'une année de la dernière tranche de revalorisation des salaires en lien avec le protocole P.P.C.R. évaluée à 21 000 Euros,
- Coût mécanique lié au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de la masse salariale estimé à 0,75 % par an (hors avancements de grade) soit environ 40 000 Euros,
- Avancements de grade et promotions internes soit 5 000 Euros par an,
- Mise en place de l'indemnité de précarité de 10 % versée aux agents en fin de CDD sous conditions (contrats d'une durée inférieure ou égale à 1 an et conclus à partir du 1^{er} janvier 2021),
- Le coût lié aux scrutins des élections Départementales et Régionales évaluées à environ 18 000 Euros,
- Le forfait mobilités durables à hauteur de 200 Euros maximum par an par agent.

6 agents réunissent les conditions pour faire valoir leurs droits à la retraite cette année. L'ajustement des effectifs nécessite une anticipation des départs à la retraite. Un équilibre doit être trouvé entre les économies potentielles que peuvent constituer ces départs et la continuité du service à assurer.

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale, il s'agira de :

- Limiter le recours aux agents contractuels remplaçants,
- Préserver les capacités d'actions du service public en accompagnant les agents dans les nouvelles formes d'organisation du travail (dématérialisation, outils numériques...) et les changements d'organisation,
- Moderniser les moyens et les outils de travail des agents communaux.

Enfin, la politique de maîtrise de la masse salariale perdurera notamment par l'organisation avec l'achat mutualisé d'actions de formation payantes (non comprises dans la cotisation CNFPT) et la mutualisation des services qui sera poursuivie avec ARCHE Agglo (service informatique).

- La fiscalité

La fiscalité locale représente, pour la commune, une ressource essentielle et constitue un levier d'action important.

- La fiscalité directe

Le produit fiscal constitue la première ressource du budget communal. A Tournon-sur-Rhône, il représente plus de 70% des recettes réelles de fonctionnement.

En 2021, aucune hausse des taux d'imposition communaux n'est prévue.
Le coefficient de revalorisation des bases pour 2021 est de 1,002, soit +0,2%.

- La fiscalité indirecte

Du fait de la crise sanitaire entraînant le ralentissement économique, la prudence est de mise sur l'estimation des ressources issues de la fiscalité indirecte (droits de mutation et taxes d'aménagement) pour l'exercice 2021 voire 2022.

- La taxe d'aménagement est estimée pour 2021 à 170 000 Euros,
- Les DMTO pour la ville sont estimés à 300 000 Euros.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la commune devrait inscrire :

- Au titre des dépenses de fonctionnement près de 10.8 M€ dont :
 - 2.6 M€ de charges à caractère général,
 - 5.3 M€ de charges de personnel,
 - 2.0 M€ d'autres charges de gestion courante,
 - 0.6 M€ de charges financières
 - 0.3 M€ de charges exceptionnelles.
- Au titre des recettes de fonctionnement près de 11.2 M€ dont :
 - 8.3 M€ au titre des impôts et taxes,
 - 2.0 M€ au titre des dotations et subventions,
 - 0.9 M€ au titre des autres produits.

5.1.2 L'investissement

Compte tenu de la situation financière de la commune, il conviendra au titre de l'exercice 2021 de prévoir les crédits permettant notamment la réalisation des investissements suivants :

- **Une ville qui poursuit la revitalisation de son cœur de ville 475 000 Euros**
 - Mise en œuvre des dispositifs d'ORT et petites villes de demain,
 - Requalification de la rue Gabriel Faure (fin de l'opération Cœur de Ville),
 - Renouvellement de l'OPAH RU (ARCHE Agglo et Ville), de l'opération façade (Ville) et travaux d'office pour insalubrité et périls.
- **Une ville plus sûre, solidaire aux services publics modernisés 300 000 Euros**
 - Mise en œuvre d'un plan de mobilités ambitieux avec notamment la mise en sécurité des déplacements mode doux,
 - Développement des premières rues scolaires d'Ardèche,
 - Aménagement des jardins familiaux,
 - Divers travaux de voirie et d'aménagement des espaces publics,
 - Etude préalable pour la sécurisation du chemin des Iles Ferays,
 - Etude de la mise en place d'une mutuelle communale,
 - Equipements scolaires (informatique, mobilier et matériel cantine),
 - Equipements des services (véhicules, informatique, logiciels, mobilier, panneaux d'information, matériel technique...).
- **Une ville aux patrimoines bâtis, culturels et sportifs riches 375 000 Euros**
 - Poursuite et développement de l'offre culturelle (château-musée dont une étude préalable avant travaux de remise en état de la Chapelle des pénitents, bibliothèque, ciné-théâtre),

- Travaux éclairage piste athlétisme et création d'une tour de chronométrage,
- Travaux de rénovation du gymnase Longo (toiture, menuiserie),
- Equipements sportifs dont les travaux d'aménagement du terrain multisport des Goules (city-stade),
- Cimetière avec :
 - o Une réflexion sur l'extension du cimetière,
 - o Divers aménagements et ajouts de colombarium et cavurnes,
- Un parc scolaire à moderniser : honoraires de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation de l'école élémentaire des Luettes.

- **Une ville innovante qui cherche à limiter son empreinte environnementale**
350 000 Euros

- Requalification de la friche industrielle ITDT avec :
 - o L'aménagement de l'écoquartier ITDT,
 - o La création d'un pôle de recherche et de formation autour de la dépollution
- Lutte contre les îlots de chaleur par un programme de végétalisation / déminéralisation de la cour de l'école Jean Moulin et des cours d'écoles et d'espaces publics,
- Réflexion sur la mise en place d'une régie agricole et alimentaire locale,
- Réflexion sur la création d'un réseau de chaleur,
- Etude de l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux,
- Acquisition d'un triporteur pour les services (Bibliothèque ...),
- Modernisation et renforcement de l'éclairage public.

5.1.3 La projection budgétaire 2021 - 2026

La projection budgétaire couvrant la période 2021-2026 est effectuée en retenant les hypothèses suivantes :

- Des ressources d'exploitation qui augmentent peu (+/- 1 % par an),
- Maintien des dotations de l'Etat. L'incidence de l'évolution de la population est minime puisque la population est portée de 10 822 à 11 113 habitants,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement à caractère général de l'ordre de + 1.2 % par an sur la période,
- Variation des dépenses de personnel limitée à + 2 % par an (2.5 % pour 2021),
- Maintien de l'enveloppe des subventions aux associations,
- Augmentation pour les autres charges de gestion dont la participation au SDIS, à l'école de musique de 1.2 % par an,
- Maîtrise des dépenses d'investissement (hors capital) et des subventions correspondantes,
- Prévision d'une taxe d'aménagement à une moyenne annuelle de 200 000 € (170 000 € pour 2021),
- Poursuite du désendettement de la Ville,
- Inscription en 2021 d'un emprunt d'équilibre à hauteur de 750 000 €, à ajuster au regard des demandes de subventions d'investissement en cours d'instruction.

Les opérations d'investissement prévisionnelles pour 2022 – 2026 :

Cette prospective sera affinée lors de la finalisation du programme pluriannuel d'investissement du mandat.

- **Une ville qui poursuit la revitalisation de son cœur de ville**

- Requalification de la Grande Rue,

- Modification du plan de stationnement pour répondre aux besoins du commerce de centralité.

- **Une ville plus sûre, solidaire aux services publics modernisés**

- Amélioration et redéploiement du dispositif de vidéoprotection,
- Aménagement de voiries (avenue du 8 mai 1945, giratoire avenue de Nîmes/Bel Horizon...),
- Aménagement des espaces publics du centre-ville (Place Rampon, Rue Thiers, Carrefour de la Sous-Préfecture),
- Fin de l'aménagement du Quai Farconnet et des abords de l'Ecole Saint-Exupéry/le Quai,
- Amélioration et redéploiement du dispositif de vidéoprotection,
- Mise en œuvre d'un plan de mobilités ambitieux avec notamment la mise en sécurité des déplacements mode doux,
- Accompagnement de l'EHPAD Roche Defrance dans sa modernisation et solution d'accueil pour l'hébergement des personnes âgées autonomes,
- Mise en place d'une mutuelle communale ?
- Développement de la télémédecine (installation dans la maison médicale ITDT),
- Equipements scolaires (informatique, mobilier et matériel cantine),
- Equipements des services (véhicules, informatique, logiciels, mobilier, panneaux d'information, matériel technique...).

- **Une ville aux patrimoines bâtis, culturels et sportifs riches**

- Requalification du site de l'ex-piscine municipale,
- Un parc scolaire à moderniser : réhabilitation de l'école élémentaire des Luettes,
- Valorisation du château-musée et accueil d'un micro-folies (musée numérique proposant des œuvres de 12 grands musées en réalité virtuelle et des animations),
- Installation d'un nouveau cinéma plus attractif et d'une médiathèque intercommunale,
- Un parc sportif à renouveler mais contraint par la zone inondable du Doux (aménagements tennis et vestiaires du rugby),
- Lutte contre les îlots de chaleur par un programme de végétalisation / déminéralisation et des cours d'écoles et d'espaces publics.

- **Une ville innovante qui cherche à limiter son empreinte environnementale**

- Aménagement de l'écoquartier ITDT,
- Poursuite des actions entreprises en faveur des économies d'énergies dans les bâtiments communaux,
- Rénovation thermique des bâtiments publics notamment associatifs,
- Lutte contre les îlots de chaleur par un programme de végétalisation / déminéralisation et des cours d'écoles et d'espaces publics,
- Poursuite du déploiement du plan alimentaire territorial et de la réflexion sur la mise en place d'une régie agricole et alimentaire locale,
- Selon les résultats de l'étude, mise en œuvre d'un ou plusieurs réseaux de chaleur,
- Selon les résultats de l'étude mise en œuvre de l'installation des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux.

5.2 Les budgets annexes

5.2.1 Le budget des parcs de stationnement payants

- ✓ **Le fonctionnement**

- Parking « Les Gravieres » :

Les charges de fonctionnement sont constituées des charges liées à l'exploitation de cet équipement par la Ville et par les loyers dus au titre du Bail Emphytéotique Administratif (BEA). Les travaux d'entretien (curage du séparateur d'hydrocarbure, visites de maintenance de l'ascenseur...) se poursuivront.

En 2021, les tarifs 2020 ont été reconduits et demeurent inchangés depuis juillet 2015.

- Stationnement « zone bleue » :

Les communes de Tournon-sur-Rhône et Tain l'Hermitage mènent actuellement une étude conjointe sur les plans de mobilités et de stationnement. Cette étude se traduira très probablement par une évolution de la situation actuelle en termes d'offre de stationnement : localisation, importance de la zone réglementée, offre alternative pour le stationnement longue durée, complémentarité des durées de stationnement à l'échelle de la ville.

En fonction des résultats de l'étude, les premiers aménagements auront lieu dès cette année, mais la mise en œuvre globale du plan s'étalera sur 3 à 4 ans minimum.

- ✓ L'investissement

La Ville n'entend pas procéder cette année à la réalisation d'investissements dans le parking des Graviers.

5.2.2 Le budget du ciné-théâtre

- ✓ Le fonctionnement

L'ensemble des activités intégrées initialement dans le budget principal a été repris dans le budget annexe du Ciné-Théâtre créé en 2017.

Le budget principal verse une subvention au budget annexe du Ciné-Théâtre correspondant au besoin de financement de cet équipement.

- ✓ L'investissement

Les projets d'investissement, en 2021, porteront sur :

- l'acquisition d'équipements divers (fontaine à eau, caisse de protection pour les consoles, signalétique),
- la réfection du plancher de la scène du Théâtre,
- l'acquisition d'une unité centrale intercom régie plateau,
- la fourniture et la pose d'un rideau métallique extérieur pour la salle Georges Brassens,
- la fermeture de l'ascenseur extérieur.

SYNTHESE

Les collectivités territoriales et les élus locaux ont été en première ligne pour lutter contre la pandémie et ses conséquences. Dès le début du confinement et tout au long de la phase de déconfinement, la Ville, en complément de l'action de l'Etat, a multiplié les initiatives et mobilisé de nombreuses ressources pour protéger ses concitoyens, développer de nouvelles solidarités, maintenir les services publics et soutenir les tissus économiques et associatifs locaux.

La crise a produit un choc violent sur les finances de la commune. Celui-ci va s'étaler dans le temps.

La Ville de Tournon-sur-Rhône poursuivra ses efforts pour :

- Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement courantes pour répondre à la moindre progression des recettes de fonctionnement et préserver la capacité d'autofinancement du budget principal de la Ville, en poursuivant la rationalisation des dépenses de fonctionnement,
- Maintenir une politique d'investissement engagée en fonction de la capacité de réalisation de la Ville,
- Maîtriser l'endettement.

Les orientations budgétaires devraient également s'articuler autour des principaux axes suivants :

- L'optimisation des recettes et la poursuite de la recherche de subventions,
- Le maintien des aides en faveur du monde associatif,
- La mutualisation des investissements, des charges de centralité des équipements, des moyens humains et matériels avec ARCHE Agglo.

En conclusion, aux prémices de ce nouveau mandat, ce ROB porte pour la Majorité l'ambition d'ancrer ses orientations budgétaires et financières dans une trajectoire qui tiendra à la fois compte d'une volonté affirmée et assumée de porter des actions et des projets, mais qui aura également l'objectif de préserver et de stabiliser les équilibres fondamentaux de la collectivité pour l'avenir.
